

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Réhabilitation de la place de Malèves dans son rôle social	€ 518.753,88	27/01/2015

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		/	
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ³ = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fonctionnalité améliorée tant du point de vue des activités (potentialités accrues pour les festivités, foires, marchés, concerts...) que du point de vue de la circulation. Quelques exemples d'activités rendues possibles : installation du cirque Stromboli pour stages et spectacles, halte gourmande du Beau Vélo de RAVeL, Scène de Villages en 2019, Village des Enfants RTL, etc.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	- ouvriers communaux pour entretien / manifestations - lien social et amélioration de la convivialité - installation temporaire d'un food truck Christo Pizza

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2012	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Création d'une Maison de l'entité	€ 1.463.143,11	30/01/2018

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?		Oui	
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	Le Règlement communal de location des salles comprenant le montant des redevances a été décidé par le Conseil communal du 7 novembre 2016 et approuvé par le Ministre FURLAN le 29 décembre 2016.		
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Locations	Montant annuel (2022)	53.305,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Téléphone	Montant annuel	176,88 €
	Modem	Montant annuel	943,80 €
	Gaz	Montant annuel	5.131,01 €
	Electricité	Montant annuel	6.954,86 €

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Assurance	Montant annuel	871,69 €
	Travaux d'entretien (réparations, entretiens annuels, fournitures diverses...)	Montant annuel	8.060,83 €
	Personnel d'entretien	Montant annuel	16.248,82 €
	Amortissement (emprunts)	Montant annuel	25.305,11 €
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	/
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fonctionnalité améliorée quant à l'accueil d'activités culturelles, associatives, citoyennes, socio-économiques (potentialités accrues pour les festivités, foires, marchés, concerts, salons...).
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	- ouvriers communaux pour entretien - recrutement d'une employée administrative pour la gestion - attractivité et rayonnement de la commune - cohésion sociale et convivialité

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2014	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Réalisation d'un réseau cycliste communal	€ 454.915,23	21/11/2018

Etat du patrimoine :	
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous	
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	
Montant de la vente	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	

Le bien est-il loué ?	Non			
Si le patrimoine est loué¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	/			
Recettes et charges				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
	Type	Montant annuel		
Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges			Montant annuel	

⁹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Fonctionnalité du réseau cycliste communal améliorée, tant au niveau de l'accessibilité que du balisage.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	- sécurité et confort des cyclistes - attractivité touristique de la commune



¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹³	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁴
2019	2019	17/08/2023	21/04/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹⁵	09/03/2023 – CLDR – Rapport annuel, programmation des projets et budget participatif	Nombre de présents	14 présents, 12 excusés
	04/04/2023 – Rencontre des riverains et membres CLDR – Actualisation de la Fiche-Projet – 1.1. Maison de Village à TLB		35 riverains, 7 membres de la CLDR, 2 membres du Collège (non-membres de la CLDR)
	18/04/2023 – Réunion BiodiverCité – Appel à idées de projets nature		7 présents, 5 excusés
	21/06/2023 – CLDR – Comité de sélection pour le Budget participatif		16 présents, 9 excusés
	03/10/2023 – CLDR – Accueil des nouveaux membres et Activation du projet 1.7 Cœur de quartier du Ponceau		16 présents, 9 excusés
	18/12/2023 – CLDR – Réflexion sur l'accueil des nouveaux habitants (projet 2.11)		15 présents, 7 excusés

¹³ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁴ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁵ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	En cette première année de validité du PCDR, la CLDR s'est montrée réellement active. On notera notamment l'arrivée de 7 nouveaux membres au sein de la Commission suite à un appel à candidatures. La CLDR s'est penchée sur l'activation de 3 projets, qu'elle souhaiterait voir activer en 2024 : • Le projet 1.1. Maison de Village de Thorembais-les-Béguines • Le projet 1.2. Skatepark • Le projet 1.7. Cœur de quartier du Ponceau A côté de cela, la CLDR a joué son rôle de Comité de Sélection pour le Budget Participatif et a retenu 5 projets portés par des citoyens ou associations locales. Ces projets devront se concrétiser dans les 2 prochaines années. Les membres se sont également penchés sur des projets mobilisateurs. Une réflexion a été menée pour renforcer la dynamique d'accueil des nouveaux habitants mise en place par la Commune (projet 2.11). Il a également été décidé d'activer le projet 2.6 Développement de supports et d'événements de valorisation du patrimoine en 2024, par la mise en place d'un groupe de travail composé de plusieurs membres de la Commission. On notera également la rencontre qui s'est tenue dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité pour faire émerger des idées d'actions que la Commune pourrait mettre en place en faveur de la nature.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.1.
Intitulé du projet	Création d'une maison de village au "club des jeunes" de Thorembais-les-Béguines
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2024

[illegible]